

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 007-827/08/BC

**■ Fourniture, livraison et pose de bâtiments modulaires préfabriqués d'occasion
et de conteneurs maritimes de stockage - Approbation du marché
DPL 08/1920/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération FCT 007-346/08/BC du 28 Juin 2008, le Bureau de la Communauté Urbaine a approuvé le lancement d'un nouvel appel d'offre ouvert pour un marché relatif à la fourniture, la livraison, la pose et l'installation de bâtiments modulaires préfabriqués d'occasion et de conteneurs maritimes de stockage décomposé comme suit:

Lot 1 : Fourniture de bâtiments modulaires préfabriqués ;

Lot 2 : Fourniture de conteneurs maritimes de stockage ;

Lot 3 : Livraison, pose et installation de bâtiments modulaires préfabriqués et de conteneurs maritimes de stockage,

sous la forme d'un marché à bons de commande dont les montant mini et maxi sont fixés comme suit:

Montants mini et maxi de chaque lot				
	Mini HT	Mini TTC	Maxi HT	Maxi TTC
Lot 1 : Fourniture de bâtiments modulaires préfabriqués	334 448,00	400 000,00	1 033 344,00	1 200 000,00
Lot 2: Fourniture de conteneurs maritimes de stockage	25 083,00	30 000,00	86 612,00	100 000,00
Lot 3: Livraison, pose et installation de bâtiments modulaires préfabriqués et de conteneurs maritimes de stockage	125 418,00	150 000,00	334 448,00	400 000,00
Total	484 949,00	580 000,00	1 421 404,00	1 700 000,00

pour une durée de trois ans non renouvelable.

L'appel d'Offre a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la concurrence n° 2008/059.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 décembre 2008 a retenu, pour les lots ci-après, les offres des sociétés :

- lot 1 : Coficiel
- lot 2 : Alpha Box
- lot 3 : Coficiel

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 Mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau
- La délibération FCT 007-346/08/BC du 28 Juin 2008 approuvant le lancement d'un appel d'offre ouvert relatif à la fourniture, la livraison, la pose et l'installation de bâtiments modulaires préfabriqués d'occasion et de conteneurs maritimes de stockage ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le marché de fournitures relatif à la fourniture, la livraison, la pose et l'installation de bâtiments modulaires préfabriqués d'occasion et de conteneurs maritimes de stockage

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'attribution du marché de fournitures à bons de commandes relatif à la fourniture, la livraison, la pose et l'installation de bâtiments modulaires préfabriqués d'occasion et de conteneurs maritimes de stockage pour les lots ci-après, les offres des sociétés :

- lot 1 : Coficiel
- lot 2 : Alpha Box
- lot 3 : Coficiel

Montants mini et maxi de chaque lot				
	Mini HT	Mini TTC	Maxi HT	Maxi TTC
Lot 1 : Fourniture de bâtiments modulaires préfabriqués	334 448,00	400 000,00	1 033 344,00	1 200 000,00
Lot 2: Fourniture de conteneurs maritimes de stockage	25 083,00	30 000,00	86 612,00	100 000,00
Lot 3: Livraison, pose et installation de bâtiments modulaires préfabriqués et de conteneurs maritimes de stockage	125 418,00	150 000,00	334 448,00	400 000,00
Total	484 949,00	580 000,00	1 421 404,00	1 700 000,00

pour une durée de trois ans non renouvelable.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Général de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Fonction 020 – Opérations 2003/00091 et 2004/00188 - gestionnaire 6 DPL.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué
aux Moyens Généraux

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI